

Note n° 14 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 20 février 2016

Infos des structures retraité-e-s

Bouches-du-Rhône 13 : lors d'une réunion le 8 février, l'intersyndicale CGT, FSU, FGR-FP, et UNIRS Solidaires 13 prépare une manifestation « animée » pour le 10 mars.

Ille-et-Vilaine 35 : l'intersyndicale CGT, FSU, FO, Solidaires et FGR-FP prépare la journée du 10 mars (manifestations à Rennes, St Malo et Redon). Il est souhaité une convergence d'action actifs-retraités.

Loire Atlantique 44 : l'intersyndicale des retraités CGT, FO, FSU et Solidaires a appelé à participer, aux côtés des fonctionnaires, aux manifestations du 26 janvier pour un service public de qualité, l'augmentation du pouvoir d'achat des salaires et pensions, le maintien des services et effectifs de l'hôpital public, la fin des désengagements imposés à la Sécurité Sociale, la diminution des coûts restant à la charge dans les maisons de retraite et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes... et pour des services publics garants de l'égalité républicaine et une Sécurité Sociale où chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. Pour le 10 mars, trois manifestations se préparent à Nantes (14 h 30 place du Cirque), Saint Nazaire et Châteaubriant.

Meurthe-et-Moselle 54 : l'intersyndicale CGT, FSU, Solidaires, FGR-FP (CFTC excusée, FO ne vient jamais) a décidé d'un tract et d'un communiqué de presse unitaires et a préparé la manifestation du 10 mars, derrière une belle banderole unitaire « Défendons notre pouvoir d'achat et nos conditions d'existence », après remise d'une motion à la préfecture à 14 h. Les députés (droite et PS) décoivent tellement qu'ils ne sont plus interpellés.

Seine-Maritime 76 : l'intersyndicale (FGR-FP, UNRPA, CGT, UNIRS Solidaires, FSU excusée) prépare la journée du 10 mars : pétition à faire signer sur les marchés, communiqué de presse, audience au préfet, et manifestations à Rouen, Dieppe et Le Havre... avec vin chaud à la fin de la manif.

L'avenir des retraites s'assombrit

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), chargé de prévoir l'évolution des retraites, se montre de plus en plus pessimiste. Il s'appuie maintenant sur une variante « optimiste » d'un taux de chômage à long terme de 4,5 % au lieu de 3 % et sur une projection « pessimiste » d'un taux de chômage de 10 % au lieu de 7 %.

Qui dit chômage, dit baisse des cotisations et caisses de retraite en difficulté... et prétexte à diminuer encore les pensions.



AG Solidaires 54

SUD retraité-e-s 54 a tenu son AG le 19 janvier, avec Gérard Pertué représentant l'Unirs qui a parlé de la construction et des actions de l'Unirs. L'AG a discuté de la crise et du revenu minimum de base suffisant et universel, souhaité une convergence des luttes, fait le point des actions des retraité-e-s et des relations avec les autres organisations, écouté et discuté avec les invité-e-s (RESF, FSU qui a permis des échanges sur le Coderpa, association France Palestine solidarité, association pour la défense du peuple de Sahraoui, collectif pour l'effacement de la dette publique-Grèce solidarité).

Les rapports d'activité et moral ont été votés. Le rapport trésorerie montre que la subvention annuelle de 1 200 € de Solidaires 54 sert essentiellement à payer les déplacements en train pour les réunions UNIRS à Paris.

Une motion d'actualité, adoptée à l'unanimité, dénonce la supercherie de la loi adaptation de la société au vieillissement et l'enrichissement des directeurs d'Ehpad en accueillant davantage de résidents.

Des efforts des plus de 60 ans pour rétablir l'équilibre de la protection sociale ?

C'est ce que préconise France Stratégie, organisme créé en avril 2013, placé auprès du Premier ministre, et qui remplace plus ou moins le Commissariat général du Plan modifié en 2006. Il affirme que l'équilibre financier du système de protection sociale passe par des efforts des plus de 60 ans, car les jeunes et les actifs ne peuvent plus réduire davantage leurs dépenses de cotisations retraites et de santé.

Pour chaque personne, le transfert net perçu représente la différence entre ce que reçoit une personne en prestations sociales (maladie, retraite, chômage...) et ce qu'elle verse en taxes et cotisations. **France Stratégie souhaite que ce transfert diminue pour les plus de 60 ans**, car la progression des dépenses de protection sociale (de 14,5 du PIB en 1959 à 31,9 % en 2013), est due aux dépenses engagées pour les plus âgés.

Pourtant, ce rapport reconnaît normale une dépense de santé plus importante à plus de 60 ans qu'à 25 ans. Il précise aussi que l'évolution des dépenses, rapportée au PIB par habitant, a augmenté de la même façon (+ 15 % entre 1979 et 2011) pour les jeunes et les vieux. Il note la multiplication par deux en vingt ans de la contribution aux recettes des plus âgés, notamment par la création de la CSG en 1991.

Un autre organisme officiel, la DRESS, donne des arguments pour ne pas matraquer davantage les personnes âgées.

Les conseils départementaux dépendent de plus en plus en aide sociale : 35,1 milliards d'euros en 2014, soit + 3 % en euros constants (corrigés de l'inflation) par rapport à 2013 et + 9 % depuis 2010. Mais les dépenses pour les personnes âgées, qui représentent 22 % des dépenses, restent stables. Les augmentations concernent le RSA, qui représente un tiers des dépenses et progresse de 8 % en un an, et les personnes handicapées (22 % des dépenses, + 3 % en un an).

Les montants des aides, entre 360 et 1 100 € par an et par habitant, montrent les inégalités entre les départements.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/etudes-et-resultats/article/dépenses-d-aide-sociale-departementale-une-hausse-de-9-depuis-2010>

Les droits familiaux de retraite

Les droits familiaux compensent en partie les effets négatifs de la maternité et de l'éducation des enfants sur le montant des retraites. Ils représentent 15 milliards d'euros par an.

Ces droits familiaux prennent essentiellement trois formes :

- **La majoration de durée d'assurance** (MDA) augmente le nombre de trimestres (8 dans le privé, 4 dans le public) pour le calcul de la retraite pour les mères et, sous certaines conditions, aux pères.
- **La majoration familiale** pour enfant accorde un bonus, souvent de 10 %, au montant de la pension du parent ayant élevé au moins trois enfants.
- **L'assurance vieillesse des parents au foyer** (AVPF) permet aux personnes qui arrêtent de travailler ou réduisent leur activité pour s'occuper de leurs enfants ou d'une personne handicapée de cotiser à la retraite. Elle est accordée sous conditions (percevoir certaines prestations familiales, niveau de ressources).

Indispensables droits

Une étude du ministère des Affaires sociales prouve que, **plus une femme a d'enfants, moins elle touche à la retraite** (pension moyenne de 1 143 € pour les mères sans enfant, 1 146 avec un enfant, 1 006 avec deux, 754 avec trois, 572 avec quatre, 420 avec cinq et plus), et que les **pères de famille nombreuse** sont également pénalisés (1 697 € de retraite avec moins de trois enfants ; 1 518 € au delà).

La majoration familiale de 10 % ne comble pas la différence, encore moins depuis qu'elle est fiscalisée.

Les séparations pénalisent davantage les femmes

L'étude de l'Insee, « Couples et familles », se penche sur l'augmentation de la fragilisation des unions et de la part des familles monoparentales (16 % des familles en 1999, 20 % en 2011). Un enfant sur quatre ne vit pas avec ses deux parents, les femmes ont la charge de 85 % des familles monoparentales, même si la résidence alternée progresse.

Les hommes se remettent plus rapidement en couple après une rupture, la présence d'au moins un enfant mineur freine les femmes dans la formation d'une nouvelle union « cohabitante », **une femme avec enfant se remet en couple 2 fois moins qu'une femme sans enfant**. Les femmes moins diplômées ont leurs enfants plus tôt et augmentent la probabilité de se séparer en ayant un enfant, elles « *connaissent des difficultés d'insertion sur le marché du travail* » avec un taux de chômage de 15 % au lieu de 7 % pour les femmes en couple.

« *La séparation entraîne une baisse de niveau de vie de 3 % en moyenne pour les hommes et de 20 % pour les femmes* », du fait d'une moindre ressource et de dépenses plus importantes, notamment pour le logement accueillant les enfants.

Les Départements râlent

Les présidents des 102 départements constatent, d'un côté l'augmentation constante des dépenses sociales, notamment du RSA, et de l'autre côté la baisse des dotations de l'État.

Quatre présidents Les Républicains (Essonne, Seine-et-Marne, Val-d'Oise et Yvelines) exigent « *l'arrêt de la baisse des dotations de l'Etat* » et annoncent des hausses d'impôts importantes pour financer la politique sociale de l'Etat.

L'État économise et le contribuable local (impôt injuste) trinque.